

La place des arbres dans le(s) paysage(s) et leur rôle dans la réponse au changement climatique

Salles-de-Villefagnan

5 décembre 2019

Gérard SORTON, maire de Salles-de-Villefagnan, souhaite la bienvenue aux différents intervenants et participants. Il annonce qu'il briguera un sixième mandat aux élections municipales de 2020. Il participe à l'animation des 34 communes de la communauté de communes du Val de Charente. Le maire justifie la tenue de réunions sur la place des arbres en citant l'exemple de l'île de Noirmoutier, dont le paysage a été transfiguré par l'avancée de l'océan.



Isabelle AURICOSTE-TONKA, Présidente du Pays Ruffécois, PETR constitué de 83 communes, rappelle qu'elle était autrefois paysagiste. Elle explique que les arbres sont les êtres vivants les plus extraordinaires qu'elle ait rencontrés, mais sont paradoxalement les plus méconnus et mal-aimés. Trois causes majeures expliquent le mauvais traitement qui leur est réservé : leur longévité, leur présence physique (aérienne et souterraine) qui constitue une concurrence dans l'occupation de l'espace, et leur dimension symbolique.

Il faut ainsi noter que les prémices de l'ère civilisée correspondent au début du défrichement et donc à la lutte de l'Homme contre l'arbre. Elle perçoit néanmoins un début d'amélioration dans la compréhension du rôle important joué par les arbres dans les équilibres naturels, qui demeurent fragiles. Les arbres ne sont donc pas des étrangers inquiétants, dangereux et concurrents mais des hôtes qu'il faut accueillir et protéger dans l'espace humanisé. Ce renversement de perspective est fondamental.



Céline MASSA, membre du COFIL du Réseau Paysage, rappelle que dès 2012, la DREAL, l'ENSAP et l'URCAUE ont décidé d'initier ce réseau pour mettre en relation les acteurs publics du paysage afin d'améliorer la qualité et le nombre des interventions paysagères, permettre la prise en compte des aménagements, échanger des pratiques et expériences, et initier une formation réciproque. Par le rapprochement avec un autre réseau d'acteurs du paysage impliquant la Région et le CREN, le COFIL est élargi.



Ce Réseau Paysage a été relancé l'an dernier et une consultation des acteurs du paysage a permis d'identifier leurs attentes, notamment la création d'un site web ressources pour échanger et disposer d'un annuaire. Il sera mis en ligne début 2020 et sera essentiellement réservé aux membres du Réseau Paysage. Il offrira un fil d'actualités, un agenda qui détaillera les actions du réseau et celles menées par les partenaires, une présentation du Réseau Paysage ainsi qu'une base documentaire.

Cette dernière regroupera une banque de données et d'expériences déclinée en plans de paysage, chartes architecturales et paysagères, projets d'aménagements, aménagements réalisés, états des lieux et inventaires.

La base regroupera également des outils de connaissances et de médiation avec des fiches pratiques, méthodologiques, des démarches participatives, les atlas paysages et les observatoires photographiques du paysage.

Une rubrique sera dédiée aux outils de sensibilisation et d'éducation au paysage. Les acteurs pourront y inscrire leurs expositions, visites, etc.

La base comportera un aspect dédié à la réglementation et la veille juridique, avec l'actualité réglementaire. Les supports et comptes rendus des journées techniques et des formations seront également disponibles.

Enfin, le comité d'animation a souhaité que les réseaux infra puissent s'exprimer sur cette plateforme. Un forum, qui reste à développer, permettra aux membres de s'exprimer. Enfin, un annuaire recensera les différentes structures et interlocuteurs pour favoriser les échanges et la prise de contact entre les membres du réseau.



Les arbres et la végétation comme réponse pour lutter contre les îlots de chaleur en ville (47)

Jean-François BERTHOUMIEU

*Président du Cluster Eau et Climat,
Directeur de l'Association de Climatologie de Moyenne Garonne*

Jean-François BERTHOUMIEU annonce que le cluster qu'il préside ambitionne de réunir les acteurs qui désirent travailler à l'adaptation au changement climatique de manière durable en se basant sur l'eau et le végétal comme moyens de lutte contre les canicules.

Il évoque une collaboration avec une jeune collègue historienne issue d'un milieu paysan qui travaille sur la manière dont les technologies connues peuvent être prises en compte par le monde rural. Ce travail a notamment donné lieu à une enquête sociologique auprès d'une quarantaine d'agriculteurs. Il en ressort que la plupart envisagent de nouvelles cultures. Néanmoins, nombreux sont ceux qui sont proches de l'abandon, déconcertés par le fait d'avoir suivi pendant des années des recommandations en matière de cultures qui se révèlent aujourd'hui inadaptées.



- **La hausse inexorable des températures**

Au début des années 2000, les prévisions faisaient état d'une hausse des températures et d'une baisse de la pluviométrie. Or cette dernière hypothèse est démentie, en particulier pour les territoires situés à proximité des océans. En revanche, la poursuite de l'exploitation des énergies fossiles contribuera inexorablement à une augmentation des températures.

Par le passé, à Agen, seules les années de sécheresse, comme 1964, recensaient plus de 30 jours supérieurs à 30 °C. Désormais, ce nombre est proche de 60 jours chaque année et sera sans doute supérieur à l'avenir. Les travaux menés en Irlande, en France ou au Portugal mettent cependant en évidence que les zones à proximité des océans enregistrent une augmentation de la pluviométrie. Les températures y sont donc atténuées par l'inertie de la mer.

La terre a vécu sur des cycles de 100 000 ans, avec des périodes de glaciation qui ont d'ailleurs favorisé les déplacements humains, notamment depuis l'Asie vers l'Océanie ou l'Amérique du Nord. Les recherches montrent que le cycle à venir de la « maison chaude » conduira à une augmentation des températures et donc du niveau de la mer, qui pourrait s'élever d'un mètre au cours des trente prochaines années. Ce constat a déjà des impacts sur les politiques d'urbanisation.

- **Le stockage de l'eau**

Des solutions existent pour limiter cette hausse. Par exemple, chaque individu pourrait stocker chaque année un mètre cube d'eau. Ramené à l'échelle de la population planétaire, bientôt 9 milliards d'êtres humains, l'effet serait important. Il faudrait également ralentir les effets de l'écoulement des pluies, en particulier dans les zones urbaines qui sont imperméables et ne les absorbent pas. L'hypothèse d'un stockage de l'eau dans des lacs de nouvelle génération ne doit plus être exclue.



Un autre lieu de stockage de l'eau est constitué par les nappes phréatiques, qui pourraient absorber de l'eau si elle avait le temps de s'y infiltrer. Or les arbres permettent de fixer et créer des cheminements vers ces nappes via leurs racines. Un travail est en cours sur la modélisation du fonctionnement de la nappe de la rive gauche de la Garonne pour réfléchir à ces stockages. L'idée consisterait à trouser ces bassins pour leur permettre d'alimenter la nappe qu'ils surplombent.

Le phénomène d'érosion des sols doit également être analysé. Dans la vallée du Dropt, une association réfléchit à l'implantation de systèmes de tampon ou de ralentissement des écoulements d'eau. Ce travail nécessite cependant d'œuvrer à un changement des mentalités car il est difficile de convaincre un agriculteur de ne pas creuser un fossé pour ralentir cet écoulement ou de planter des arbres à la lisière d'un champ où un tracteur doit tourner. Les haies peuvent également jouer plusieurs rôles. Au printemps, elles peuvent réduire le risque de gel en limitant l'invasion d'air froid dans un verger ou une vigne. En été, elles peuvent préserver des îlots de fraîcheur avec des températures mesurées qui peuvent atteindre 26 °C contre 38 °C dans un champ voisin qui en est dépourvu.

Pour ce qui relève des îlots de chaleur urbains, il serait également pertinent de substituer aux murs gris des murs végétaux, capables d'atténuer les températures d'une dizaine de degrés.

- **Echanges avec les participants**

André PUYGRENIER, retraité de l'agriculture, explique que la culture du maïs implique de puiser dans les nappes pour être correctement arrosé ou de bénéficier de réserves d'eau. Or le remplissage d'une « bassine » de 400 000 m³ nécessite deux mois.

Jean-François BERTHOUMIEU souligne que les solutions consistant à ralentir les écoulements superficiels avant qu'ils se déversent vers l'océan sont possibles, à condition de réinstaller ces fameuses haies perpendiculairement à cet écoulement, pour faire descendre l'eau dans la nappe. Néanmoins, des barrages dont le fond sera percé seront parfois nécessaires pour permettre de réalimenter des nappes. Au Maroc, des pompes solaires permettent d'irriguer des zones allant jusqu'à trois hectares.

Sébastien CANET, paysagiste au CAUE de la Gironde, revient sur le ralentissement de l'écoulement des eaux. Il demande si la réhabilitation voire l'extension des zones humides permettraient de stocker et ralentir cette eau.

Jean-François BERTHOUMIEU annonce une rencontre le lendemain avec le Président des producteurs de peupliers du Lot-et-Garonne. Cette entrevue permettra de déterminer si les zones humides le long du canal latéral à la Garonne, qui ont été plantées de peupliers, pourraient redevenir humides plusieurs semaines durant l'année de manière à recharger la nappe avec de l'eau du canal issue de la période de fonte des neiges. L'intérêt des zones humides est évident, d'autant plus si un lien avec la nappe phréatique existe.



Un projet de végétalisation et d'îlot de fraîcheur en centre-bourg, l'exemple de Damazan (47)

Michel MASSET

Maire de Damazan

Emmanuel PRIEUR

Paysagiste concepteur

Michel MASSET est maire de Damazan, commune composée de 1 500 habitants, et président de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, constituée de 29 communes et 20 000 habitants. Il est également conseiller départemental en charge de la ruralité, président du CAUE 47 et de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine.



Damazan regroupe deux mondes : celui d'une bastide historique et celui d'une zone économique avec un pôle d'activités en pleine expansion, qui regroupe déjà plus de 1 000 salariés et dont le développement s'est opéré au cours des sept dernières années, avec toutes les conséquences que cela implique en termes d'urbanisation (commerces, stationnements, accès, écoles, services).

La désertification du centre-bourg, que rencontrent de nombreuses communes, a développé la volonté de la municipalité de repeupler son centre-ville, notamment à travers la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). L'équipe municipale a mobilisé les financements possibles aux différents échelons territoriaux pour effectuer les rénovations des bâtiments. Enfin, le recensement a permis de déterminer qu'une centaine de logements étaient vacants dans le centre-bourg. La restauration d'une maison bourgeoise en MSP a été le point de départ de la restructuration du centre-bourg. Le réaménagement du parking attendant a nécessité la désignation d'un paysagiste-concepteur, en la personne de M. PRIEUR.

Des entretiens ont été menés avec la population, les commerçants, les riverains afin que tous soient informés des projets et fassent remonter leurs attentes. Il en est ressorti que le bien-vivre ensemble (social et sociétal) et les enjeux relatifs aux changements climatiques avaient jusqu'alors été délaissés. La politique de l'habitat devait donc prendre en compte cette notion du bien-vivre ensemble à travers l'appropriation et l'animation d'espaces partagés par les riverains et de lieux intergénérationnels. La prise en compte des enjeux climatiques passait quant à elle par la végétalisation de ces espaces et la captation des eaux pluviales afin de créer des îlots de fraîcheur. Compte tenu de la taille de Damazan, ce projet, initié deux ans auparavant, est certes audacieux, mais il peut également être inspirant pour d'autres communes de l'intercommunalité qui souhaiteraient le dupliquer.

M. PRIEUR a insisté sur le fait que ce projet qui se voulait circonscrit au centre-bourg allait impliquer une refonte globale de l'aménagement urbain de Damazan. Un plan de référence a ainsi été créé afin de recenser les enjeux pour la globalité du centre-ville. L'ensemble de l'opération est estimée à 2,4 millions d'euros. Cette somme n'est pas rédhitoire si les financeurs s'impliquent dans le projet, sur une durée de 20 ans si cela est nécessaire.

La municipalité a consenti à démolir des maisons pour oxygéner le centre-bourg. En contrepartie, cette politique permet d'attirer des partenaires, comme Habitatlys, qui construira 11 logements et investira



1,4 million d'euros.

Il faut être inventif, créatif et courageux. Il n'est pas aisé, à quelques mois des échéances électorales, de porter et défendre une telle politique. C'est néanmoins par l'action que des solutions peuvent être mises en œuvre.

Ce projet a été présenté aux différents partenaires institutionnels depuis deux ans. Ces derniers ont unanimement exprimé leur enthousiasme dans la mesure où il répond aux thématiques de la transition écologique, de l'habitat, des centralités ou des petites villes de demain. Il existe cependant un point d'achoppement puisque la globalité de ce projet n'entre pas dans les paramètres très segmentés des financements mobilisables. Il faudrait que les partenaires institutionnels mettent en place des lignes de financement dédiées aux projets innovants pour faciliter leur expérimentation.

Emmanuel PRIEUR présente les différences entre le projet initial et le travail en cours. Le cahier des charges avait pour ambition de restructurer un îlot au cœur d'une bastide historique, en positionnant un jardin pour créer un îlot de fraîcheur, et une MSP. Le cahier des charges traitait initialement la question du logement par la reconstruction des logements en façade. La pertinence de cette approche a été interrogée, notamment au regard de la centaine de logements vacants dans le secteur. Les premières divergences sont alors apparues par rapport à la commande initiale, avec l'hypothèse d'une restauration de l'habitat existant plutôt qu'une reconstruction, quitte à remettre en cause la trame de 4 mètres préconisée par l'Architecte des bâtiments de France (ABF) qui imposait des logements en duplex ou en triplex, peu fonctionnels.

Un des points du cahier des charges ouvrait la possibilité d'une démarche plus élargie au-delà de l'îlot. Un projet plus ambitieux qu'une simple refonte de l'espace public devenait alors possible et la vision de M. MASSET a beaucoup évolué sur les questions paysagères depuis le début de cette collaboration.



Il faut noter que dans le Lot-et-Garonne, des contrats-cadres permettent d'établir une étude préalable avec une vision diagnostic et un projet d'ensemble. Puis des marchés subséquents décomposent chaque opération en fonction des capacités de la collectivité. Ce fonctionnement a permis d'approfondir la démarche et de l'élargir au-delà de la seule problématique de l'îlot de fraîcheur. La municipalité a par la suite orienté ses démarches en fonction de sa volonté de reloger les habitants dans le centre-bourg.

Les ateliers participatifs ont permis de restructurer la commande et de nourrir le processus avec la collectivité, les partenaires et les habitants. Il en est ressorti le fort désir des riverains de l'îlot de disposer d'un jardin commun qui pallierait l'absence de jardins individuels dans les logements. En accord avec l'ABF, il a dès lors été possible de redessiner les contours du projet, notamment la possibilité de mener une opération de réhabilitation sur des logements.

Il convenait également de répondre à la question du stationnement dans et autour de la bastide, qui est un quartier extrêmement dense. D'emblée, la question des eaux pluviales est apparue, avec la présence d'infrastructures anciennes interdisant la récolte des eaux de pluie. Il a été décidé de renvoyer les eaux de l'agora dans le puits, qui permettent d'alimenter les banquettes végétales voisines. Un plan de nivellement à l'entrée de la MSP a également été mis en œuvre afin de récupérer l'écoulement des eaux pluviales dans un caniveau pour les renvoyer vers le puits, qui joue le rôle de réservoir. Les espaces de stationnement étant perméables, une tranchée drainante a été prévue pour réguler davantage le système. La question des coûts a par ailleurs accéléré l'orientation en faveur d'un aménagement paysager. Néanmoins, l'acceptation d'un tel projet impliquant le passage à un plan de référence au moment de sa présentation à la mairie était loin d'être gagnée. La vision politique et l'écoute de la municipalité ont permis de faire avancer ces hypothèses.



S'agissant des orientations futures pour les autres zones de Damazan, la zone économique entre également dans les préoccupations paysagères de la municipalité et est prise en compte par l'architecte.

Pour conclure, le projet de la ville est parti d'une volonté de reconfiguration de l'espace public pour s'élargir vers le territoire. Dans le futur, il est concevable d'inverser la tendance et de partir des territoires pour poser un regard différent sur des espaces stratégiques, par exemple pour traiter la question des terrains agricoles. Il s'agit d'une problématique sensible, qui ne peut être intégrée dans le plan de référence actuel. Il sera néanmoins nécessaire de s'y intéresser à terme.

- **Echanges avec les participants**

Alain PERSUY, de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, établit un parallèle avec la ville de Poitiers où des arbres non issus du patrimoine arboré régional ont été plantés (micocouliers, orangers du Mexique). Il demande si les arbres damazanais sont connectés à la biodiversité locale et si des aménagements pour accueillir la petite faune, les oiseaux par exemple, sont prévus dans la restructuration du bâti.

Emmanuel PRIEUR reconnaît que la priorité a été donnée à la reconstitution d'un sol riche, et non au choix des essences. Ce niveau de réflexion n'a pas encore été atteint. Dans le jardin, l'objectif était de créer un espace commun avec une végétation assez luxuriante mais libre où la fontainerie et la brumisation apporteront de la fraîcheur. Concernant l'accueil de la biodiversité, aucune réflexion particulière n'a été engagée. En l'état, les cahiers des charges ne sont pas conçus pour accompagner cette transition, ce qui constitue en effet un problème.

Michel MASSET annonce que l'îlot de fraîcheur est désormais réalisé et que les aménagements futurs, notamment des boulevards, restent à définir. Il tient également à préciser que le territoire a été labellisé Territoire à énergie positive (TEPOS). La ville est également intégrée à la première communauté de communes Bio de France. Le maire souhaiterait enfin installer un hectare d'olivieraie et un hectare d'amandiers sur l'arrière des bastides.

Emilie CHAMARD, du CBNSA, signale l'existence d'un guide pour végétaliser avec des végétaux sauvages locaux dans ces projets d'aménagement. Ce travail a été préparé avec le CREN Poitou-Charentes en 2014*.



Emmanuel PRIEUR complète cette remarque en évoquant le travail du Conservatoire de Montesquieu mené sur les essences arboricoles et le bénéfice de la haie, notamment de la haie fruitière, au niveau du sol et de ses racines. Ces travaux pourraient contribuer à faire évoluer les comportements sur l'élaboration des plans de plantation et l'esthétique environnementale des projets.

Delphine LASSERRE, paysagiste-concepteur, souligne la nécessité de tisser des liens entre les domaines de l'agriculture, du paysage et de la politique de la ville. Ce chantier sera celui des prochaines années.

Michel MASSET rappelle que le projet est disponible et que chaque participant peut se l'approprier et l'alimenter s'il le désire.

Jean-Philippe MINIER, du CREN Poitou-Charentes, annonce qu'une brosseuse à graines est en cours d'expérimentation par le CREN pour dynamiser les écosystèmes en particulier à l'occasion d'actions de restauration de sites naturels dégradés, avec le soutien de l'État et de la Région.

Les interventions de la matinée se terminent à 12 heures.



*** Publication en 2019 d'un guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine**

Les CBN de Nouvelle-Aquitaine ont publié en début d'année, avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, un guide pour une revégétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine. Ce guide propose des palettes végétales par grand type d'usage et par territoire, avec cotation de leur intérêt pour les pollinisateurs sauvages.

Il peut permettre de cibler les espèces à retenir, par grands types d'usages (prairies fleuries, noues, haies champêtres, etc.).

Vous pouvez le retrouver en ligne sur <https://ofsa.fr/actualite/11565>

Un travail antérieur avait été fait en 2014, en partenariat avec le CREN Poitou-Charentes et Prom'haies, plus spécifiquement axé sur les ligneux : http://www.cbnsa.fr/IMG/zip/GUIDE_VOL_2014.zip

- La démarche Végétal local : quelques liens complémentaires.

- un film explicatif de 3' présentant la démarche (contexte dans lequel cette marque a été lancée, les objectifs, le fonctionnement) : <https://www.afbiodiversite.fr/actualites/edf-realise-un-film-promotionnel-sur-la-marque-vegetal-local-portee-par-lagence>

- des conférences thématiques organisées en ligne par l'AFB (webinaires). Les deux derniers ont porté sur les herbacées : "[Semer Végétal local en restauration écologique](#)" le 18 novembre et "[Végétal local en milieu urbain, \(ré\)concilier fleurissement et biodiversité](#)" le 25 novembre, mais aussi des journées thématiques régionales régulièrement organisées <https://ofsa.fr/actualite/11527>.

- une plaquette de présentation de la marque Végétal local : <http://www.fcbn.fr/ressource/plaquette-vegetal-local-2018>

- [la dernière lettre d'infos](#)

- la liste des producteurs actuellement bénéficiaires dans la région Sud-Ouest : <http://www.fcbn.fr/ressource/liste-des-collecteurs-et-producteurs-vegetal-local-vraies-messicoles>

